

Poitiers, le 30 mai 2024

Inauguration de l'Espace Naturel Sensible de la forêt de Scévolles



Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, Joëlle PELTIER, Vice-Présidente déléguée en charge du Climat et du Développement Durable, Marie-Jeanne BELLAMY et Bruno BELIN, Conseillers Départementaux du Canton de Loudun et Sénateurs de la Vienne, Joël DAZAS, Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et Olivier BRIAND, Maire de Monts-sur-Guesnes, ont inauguré l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la zone humide de Scévolles à Monts-sur-Guesnes. Le Département de la Vienne a initié une dynamique de revalorisation des ENS afin de préserver et faire découvrir au public ce patrimoine naturel exceptionnel.

➤ **L'ENS de la forêt de Scévolles : une zone humide historique de la Vienne**

Dans le cadre de sa politique de gestion des Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Vienne a aménagé en 2022 la forêt de Scévolles pour répondre à deux objectifs majeurs :

- Préserver le patrimoine naturel, notamment l'eau, par la gestion d'une zone humide
- Faire découvrir au public ce patrimoine historique et naturel remarquable et favoriser une appropriation des espaces naturels par les habitants

L'Espace Naturel Sensible de la forêt de Scévolles est une zone humide d'une superficie de 18,6 hectares, bordée par le cours d'eau « La Briande » et traversée par un canal du XVII^{ème} siècle qui lui donne un cachet paysager remarquable. Au milieu de cette forêt alluviale, découpée par de nombreux

canaux qui offrent une grande richesse biologique, le public peut découvrir des sources artésiennes bordées d'arbres remarquables ou quelques espèces rares comme la grenouille agile ou encore le Circaète Jean-le-Blanc, grand rapace.

En 2019, le site a fait l'objet d'un diagnostic écologique par l'association Vienne Nature et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). **Une convention de transfert de gestion de l'ENS de la forêt de Scévollès a été signée en 2020 entre le Département, gestionnaire de l'ENS, la Communauté de Communes du Pays Loudunais (CCPL), propriétaire des parcelles, et l'ONF (Office National des Forêts), gestionnaire forestier de la CCPL.** Cela a permis de lancer les premiers aménagements et sécurisation du site en 2020 : élagage/coupe d'arbres par l'ONF, étude sur le fonctionnement de la zone humide, puis entre 2020 et 2022 les travaux de mise en œuvre d'un sentier pédagogique.

Le Département de la Vienne a procédé à différents aménagements :

- Création d'un parking de 887 m²
- Création d'un cheminement accessible aux personnes en situation de handicap de 827 mètres linéaires sur 2 m de large
- Réfection du chemin d'accès au site
- Création et pose de 21 mobiliers pédagogiques et/ou ludiques, directionnels, ayant pour thèmes l'histoire du site, les particularités de l'ENS telles que les sources artésiennes, la biodiversité (faune et flore) notamment la zone humide et la gestion du site.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise locale POITOU-PAYSAGES et la Maîtrise d'œuvre confiée à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86). Les mobiliers pédagogiques ont été créés par l'entreprise TALPA, associée à la paysagiste Marie CHAPELIN.

Les diverses études et les aménagements permettent une expérience immersive et pédagogique, favorisant ainsi l'appropriation et la fréquentation de cet environnement exceptionnel.

Ces aménagements ont été financés par le Département de la Vienne à hauteur de 310 220€ depuis 2019. L'entretien annuel du sentier et du parking est réalisé 2 à 3 fois par an par l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) les chevaux blancs de Loudun pour un coût de 6000€/an.

- **Le Département s'engage à préserver le patrimoine naturel des ENS et à favoriser leur appropriation par le public**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des lieux d'éducation à la nature, de découverte de la biodiversité qui permettent aussi la pratique de sports de nature. Forêts, bocages, landes, rivières et zones humides... La Vienne possède un patrimoine naturel remarquable et reconnu. Cette diversité de milieux et de paysages participe à la qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire.

Le Département de la Vienne a décidé en 2004 de mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel de la Vienne répondant à trois objectifs :

- Protéger et gérer le patrimoine naturel départemental
- Sensibiliser le public à cette richesse et favoriser une appropriation des espaces naturels par les habitants
- Contribuer à la restauration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau

Aujourd'hui, la Vienne compte 5 ENS. En 2022, le Département a décidé de passer de 5 à 17 ENS prioritaires. Ces nouveaux sites ont été sélectionnés de façon à répondre aux enjeux de demain comme la préservation de la ressource en eau et la sauvegarde de la biodiversité. Ces critères répondent à l'intérêt général et font écho à la politique de l'eau du Département, et notamment les enjeux du Schéma Départemental de l'Eau 2018-2027. Ces 12 nouveaux sites sont pour la plupart des zones humides.

➤ Des animations nature pédagogiques sur les ENS

Depuis 2018, le Département de la Vienne organise, chaque année, des sorties Nature sur 5 sites ENS de la Vienne. Dans ce cadre, les associations environnementales proposent des sorties qui sont financées par le Département. Elles sont destinées au grand public, aux scolaires et aux personnes en situation de handicap.

A partir de l'année scolaire 2020-2021, le Département a mis en place l'appel à projets pour les collégiens « A la découverte des ENS de la Vienne ». Les collèves déposent un projet pédagogique concernant un site ENS avec une association environnementale de leur choix et le Département finance sous la forme de subvention 80% du coût de l'opération (transport et animation).

Programme complet des visites 2024 sur le site lavienn86.fr :

<https://www.lavienn86.fr/fil-infos/publications/agenda-des-sorties-nature-2024-27322>

Des Espaces Naturels Sensibles gérés par le Département de la Vienne

La gestion des Espaces Naturels Sensibles relève de la compétence du Département conformément au Code Rural. Les ENS sont au cœur de la politique environnementale du Département. Le Schéma des Espaces Naturels Sensibles a défini 117 sites dont 47 d'intérêt départemental. 17 sites sont prioritaires dans la Vienne.

Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des paysages, des milieux naturels et de les ouvrir au public. Ces sites sont gérés avec les communes et les associations locales, en pérennisant les activités existantes, en particulier l'élevage. L'objectif est de concilier préservation du patrimoine naturel, son appropriation par les habitants et l'amélioration du cadre de vie.